

2026/29/06/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 08/07/2026

Publié ou notifié le 10/07/2026

Certifié exécutoire le 10/07/2026

A GOURIN, le 10/07/2026.

La Maire,
Bérangère FRITZ.



20- ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Madame la Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES). Cette adhésion permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement, de ressources documentaires, d'informations juridiques et techniques ainsi que d'un réseau d'échanges entre collectivités dans le domaine du sport. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 121 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 du budget principal au moyen de la décision modificative n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,



Département du MORBIHAN

DÉCIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) pour une cotisation annuelle de 121 €.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026 du budget principal au moyen de la décision modificative n°1.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.



La Maire,
Bérangère FRITZ.